



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, 18 mai 2017

PANORAMA DE L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE REPRÉSENTE 18 % DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE FRANÇAISE AU 1^{er} TRIMESTRE 2017

Les énergies renouvelables ont participé à hauteur de 18 % à la couverture de la consommation d'électricité en France au cours du premier trimestre, et 19 % en moyenne sur les 12 derniers mois.

Le parc renouvelable installé progresse de 462 MW au premier trimestre, les raccordements éolien et solaire cumulés représentant la quasi-totalité de la puissance nouvellement raccordée. Sur une année glissante, 2 370 MW ont été raccordés, les filières éolienne et solaire comptant respectivement pour 71% et 20% de cette puissance.

La puissance du parc de production d'électricité renouvelable – hydroélectricité, solaire photovoltaïque, éolien et bioénergies – s'élève, fin mars 2017, à 46 392 MW et représente 90 % de l'objectif 2018 entériné par la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie).

Le parc éolien français atteint fin mars 12 141 MW, avec 380 MW supplémentaires raccordés au cours du 1^{er} trimestre 2017.

Sur les douze derniers mois, le parc métropolitain progresse de 16 % avec 1 677 MW. Avec une production de 20 TWh, en baisse de 14 % par rapport à l'année précédente, l'énergie éolienne couvre 4,1 % de la consommation électrique française. Le parc atteint 81 % de l'objectif fixé à la filière par la PPE à l'horizon 2018.

La puissance du **parc solaire** s'élève fin mars à 6 853 MW, avec 81 MW raccordés durant le premier trimestre de cette année. Sur les douze derniers mois, le parc métropolitain progresse de 7,4 % avec 473 nouveaux MW. Ces chiffres traduisent un ralentissement par rapport à la période précédente (-55 %), dans la continuité de la tendance observée depuis la seconde moitié de l'année 2016. Soulignons que la tendance est appelée à s'inverser dès 2017 avec le raccordement des projets lauréats des appels d'offres lancés en novembre 2014 et mars 2015.

Avec une production de 8,5 TWh, en augmentation de 12 % par rapport aux douze mois précédents, l'énergie solaire photovoltaïque représente 1,8 % de la consommation. Le parc atteint 67 % de l'objectif fixé à la filière par la PPE pour 2018. Le taux de croissance du parc observé sur les 12 derniers mois devra être multiplié par 4 (environ 1 900 MW/an) pour atteindre les objectifs fixés par la PPE, ce que permettront les appels d'offres lancés ces toutes dernières années.

La filière bioénergies électriques représente fin mars une puissance installée de 1 922 MW, dont 4 MW raccordés ce trimestre.

Sur les douze derniers mois, le parc métropolitain progresse de 11 % avec 193 MW raccordés. La production renouvelable de cette filière augmente de 6,1 % par rapport à l'année précédente et représente 6,6 TWh. Les bioénergies couvrent 1,4 % de la consommation électrique française. La filière bois énergie atteint l'objectif fixé par la PPE à l'horizon 2018 et 75 % du scénario bas 2023.

Composé de 25 475 MW, le **parc hydraulique** reste stable.

Au premier trimestre, la filière a produit 14,8 TWh, soit 18 % de moins qu'au même trimestre de l'année précédente. Ce niveau de production, même s'il est très supérieur à celui du trimestre précédent (+39 %) traduit une conjoncture hydrique défavorable en ce début d'année. L'hydroélectricité couvre 10,3 % de l'électricité consommée au premier trimestre, et 11,6 % sur les douze derniers mois.

Une publication trimestrielle qui mesure l'avancée de la transition énergétique

Cette édition du Panorama de l'électricité renouvelable présente l'état des lieux à fin mars 2017. Toutes les informations sont mises en regard des ambitions retenues par la France à l'horizon 2018 et 2023 pour chaque source de production d'électricité renouvelable.

Pour répondre aux objectifs de la transition énergétique, de porter à 40 % la part des énergies renouvelables dans le mix électrique en 2030, les réseaux de transport et de distribution continuent d'évoluer pour permettre l'intégration de la production d'électricité renouvelable tout en garantissant la sécurité et la sûreté du système électrique, ainsi que la qualité d'alimentation des consommateurs. La mise en place de schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR), dont sont dotées désormais toutes les régions métropolitaines, assure une visibilité à long terme des capacités d'accueil spécifiquement réservées aux énergies renouvelables. Réalisés par RTE en accord avec l'ensemble des gestionnaires de réseaux de distribution dont Enedis et en concertation avec les acteurs concernés, ces schémas permettent d'optimiser le développement des réseaux et de mutualiser les coûts de raccordement. Compte-tenu de l'essor des énergies renouvelables, le schéma de la Région Champagne-Ardenne a déjà été révisé afin de réserver davantage de capacité pour celles-ci et un schéma révisé à l'échelle de la nouvelle région Hauts-de-France est en cours d'élaboration.

Le Panorama de l'électricité renouvelable est élaboré par RTE, le Syndicat des énergies renouvelables (SER), Enedis et l'Association des distributeurs d'électricité en France (ADEeF).

[Télécharger le Panorama de l'électricité renouvelable au 31 mars 2017](#)

Contacts presse :

SER - Françoise JOUET : 01 48 78 05 60 – 06 45 33 57 47

RTE - Stephen MARIE : 01 41 02 16 76 / stephen.marie@rte-france.com

Enedis - Service de presse : 01 47 74 75 98

ADEeF – Christophe CHAUVET : 03 23 36 20 70